

# PROJET DE REFORME DES RETRAITES : DECRYPTAGE !

## Comment seraient calculés les montants des retraites avec le système par points ?

• Prenez le salaire brut de votre premier mois de travail + indemnités et primes. Les journées sans traitement (carence, autorisations d'absence sans traitement...) sont donc retirées.

• Multipliez-le par le "taux de cotisation" (a priori 25,3%), vous obtenez la somme S qui sera transformée en point.

• Divisez la somme S par la "valeur d'achat" du point (a priori 10€ mais elle peut être modifiée chaque année). Vous obtenez le nombre de points gagnés pour ce premier mois.

Exemple : pour un salaire brut + indemnités de 2500€, S = 632 donc 63 points

• Recommencez cette opération pour tous les mois de votre carrière. Additionnez les points de toute votre carrière. Vous obtenez le total T de vos points.

• Au moment de votre départ à la retraite, ce total T est multiplié par la "valeur de service" du point (0,55€ prévu en 2025 mais cette valeur peut changer chaque année). Attention, la valeur de service reste entière si vous n'avez pas de décote (43 (?) années de cotisation et âge pivot atteint (64 ans ?)), sinon elle diminue. Vous obtenez le montant brut de votre pension annuelle.

• S'ajoute le cas échéant une majoration de 5% du montant de la pension par enfant (7% à partir du 3<sup>ème</sup>). Cette majoration est octroyée à l'un des deux parents (choisi avant les 4 ans de l'enfant).

## Le système de retraite envisagé est-il un système par capitalisation ?

Pas directement, dans la mesure où la génération de travailleur.euses actuelle cotise pour financer les pensions de la génération de retraité.es actuelle (= répartition). Mais la baisse future des pensions encouragera fortement celles et ceux qui le pourront à se tourner vers des mécanismes complémentaires de retraite en épargnant de l'argent au fur et à mesure de leur carrière pour garantir leur propre retraite. En ce sens, le système encourage une logique individuelle de capitalisation.



## Si cette réforme aboutit à un système meilleur, pourquoi repousser son application aux générations post-1975 ? Pourquoi en priver les forces de l'ordre ?

La remise de cadeaux de l'exécutif en direction de certains secteurs est intervenue avant Noël...

• Les forces de l'ordre garderont leur régime dérogatoire de retraite (âge de départ, surcotisation payée par le ministère).

• Des mesures spécifiques ont aussi été proposées aux employés de la SNCF et la RATP qui intégreraient le

système universel 5 ou 10 ans plus tard (selon le métier exercé) que les autres secteurs. Des aménagements de la fin de carrière sont envisagés et la pension elle-même sera bonifiée. Mais ces concessions n'ont, pour le moment, pas mis un terme au mouvement social, qui partiellement le fonctionnement des deux entreprises publiques (grève reconductible depuis le 5 décembre).

• Toujours avant les congés de fin d'année et toujours dans le domaine des transports : les salarié.es employé.es dans les avions de grandes compagnies aériennes ont obtenu le maintien de leur régime complémentaire autonome (Caisse de Retraite du Personnel Navigant dont il était craint que ses 5 milliards d'euros ne soient absorbés dans le pot commun du système universel). Les pilotes pourront, par ailleurs, continuer à prendre leur retraite (à taux plein) à partir de 60 ans et les hôtesse.s et stewards également de façon progressive. Préavis de grève suspendu dans ce secteur.

• Des mesures qui dérogent à la norme commune également à l'Opéra de Paris : report de la réforme pour les danseur.es recruté.es après 2022. Poursuite de la grève.

Ailleurs ? Des discussions sont en cours pour les "marins et gens de mer" et chez EDF et Engie.

**Enfin,  
Matignon nous  
explique que  
"l'universalité  
n'est pas  
l'uniformité" !**

## Liste des sources utilisées pour la réalisation de ce dossier 4 pages spécial retraites du SNUipp-FSU :

- Hervé Le Bras - Sur les retraites, il n'y a aucune urgence à prendre des mesures d'économie - Le Monde 19/12/19
- Henri Sterdyniak - Retraites : un ministre a-t-il le droit de mentir ? - blog Médiapart 06/12/19
- Raphaëlle Besse Desmoulières - Retraites : « La situation n'est pas catastrophique » - Le Monde 20/11/19
- Anaïs henneguelle - Retraites : 12 idées reçues à combattre, le guide d'autodéfense - blog Médiapart 16/12/19
- Yves Faucoup - Retraites: équilibre financier jusqu'en 2070 ! - blog Médiapart 10/10/19
- Laure Bretton - BlackRock : la Légion d'honneur qui passe mal - Libération 01/01/20
- Francelinfo - On vous explique la polémique sur BlackRock, ce fonds d'investissement soupçonné de vouloir imposer la retraite par capitalisation en France - 17/12/19
- Gabriel Nedelec - La polémique BlackRock expliquée avec des smarties - Les Echos 03/01/20
- Mathieu Aron - Olivier Marleix : « Le nouveau système de retraites va creuser un trou de 3 milliards par an » - L'Obs 18/12/19
- Osons Causer - Retraites : le braquage à 72 milliards qu'aucun média n'a vu - Youtube 20/12/19
- Henri Sterdyniak - Retraites : Edouard Philippe s'obstine - Alternatives Economiques 11/12/19
- Léa Salamé - Thomas Piketty dénonce "l'arnaque" de la réforme des retraites : "Je serai dans la rue le 5 décembre" - France Inter 02/12/19
- Retraites, la réforme de trop / Derrière les annonces... - Le Monde diplomatique 01/19
- Luc Bentz - Retraites des fonctionnaires: Enfumage et Décodage sont dans un bateau - blog Médiapart 08/12/19
- F. Jarraud - Retraites : Constat de fin d'année - Le café pédagogique 30/12/19



# PROJET DE REFORME DES RETRAITES C'EST NON ! POURQUOI ?

## ALERTE ! MENSONGES ET PIPEAU !

*Pour convaincre du bien-fondé du projet de réforme, E. Macron et les membres du gouvernement n'hésitent pas à user et abuser d'éléments de langage. Il s'agirait d'un "projet de justice et de progrès social parce qu'il assure l'universalité", "parce qu'un euro versé ouvre les mêmes droits pour tous dès la première heure de travail", "parce qu'il se traduit par plus d'égalité". Il serait question d'"équité entre les femmes et les hommes", de "solidarité", de "permettre de partager la richesse créée dans toutes les entreprises", de "lutter efficacement contre les injustices"... ALORS QUE CETTE REFORME AURAIT JUSTEMENT LES EFFETS INVERSES !  Décryptage...*

Ce qui est annoncé par le gouvernement	ET ce qu'il faut bien comprendre
 Avec cette réforme des retraites, il n'y aura pas de perdants.	C'est impossible dans le public comme dans le privé puisque le nouveau système à points prévoit un calcul sur les revenus de l'ensemble de la vie active. Comment le niveau des pensions pourrait-il ne pas baisser dès lorsqu'on prend aussi en compte les 17 moins bonnes années dans le privé (au lieu de seulement les 25 meilleures) et tous les autres trimestres des fonctionnaires (au lieu de seulement les six derniers mois qui sont les meilleurs) ?
<b><i>Tout le monde va donc y perdre. Le gouvernement prétend qu'une réforme qui fait perdre des droits à tous en nivelant par le bas est "plus juste". Voilà une des illustrations de ce qu'est pour lui la "justice sociale" !</i></b>	
 Le régime actuel de la fonction publique (prise en compte du salaire des six derniers mois) est un privilège injuste par rapport aux salariés du privé (calcul sur le salaire des 25 meilleures années).	Plus de 50% des salariés du privé sont déjà en inactivité au moment de prendre leur retraite. L'application du calcul sur les six derniers mois leur serait défavorable.  Les salaires dans la fonction publique sont faibles en début et milieu de carrière. Ils augmentent pour devenir plus corrects en fin de carrière. Globalement, les fonctionnaires sont pénalisés financièrement sur l'ensemble de leur carrière. Actuellement, le calcul du montant de la pension sur les six derniers mois compense en partie cette carrière à bas coût.
<b><i>Le régime de retraite actuel des fonctionnaires est vital au regard du salaire perçu tout au long de leur carrière.</i></b>	
 Comme on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps. Le système actuel ne permettra pas de continuer à payer les pensions.	La croissance de l'espérance de vie des Françaises et Français se tasse.  Les dernières générations du baby-boom, celles nées en 1972, partiront à la retraite vers 2034. Ensuite, le problème démographique est moindre : les générations suivantes seront rapidement moins nombreuses. (La génération 1972 compte 930 000 personnes, la génération 1976, quatre ans plus jeune, n'en compte que 795 000).
<b><i>Le système actuel serait en capacité de financer les retraites. Une baisse des pensions et une augmentation de la durée de cotisation ne sont pas inéluctables (lire plus de détails au verso).</i></b>	
 Ce sont les privilèges des régimes spéciaux, qui posent problème, ainsi que le nombre de systèmes différents (42).	Les régimes spéciaux ne représentent que 6% des retraités. Parmi eux, certains sont en extinction (les mineurs, les marins) et il faudra de toute façon continuer à payer leurs retraites et celles de leurs veuves. Restent moins de 15 régimes spéciaux dont 3 importants (SNCF, RATP, IEG/industries électriques et gazières) qui présentent un déficit car ils ont un problème démographique suite aux nombreuses suppressions de postes (ratio actifs/retraités < 1).
<b><i>Les régimes spéciaux représentent une très petite minorité qui ne justifie pas à elle seule que l'on bouleverse tout le système de retraites. Affirmer que la suppression des régimes spéciaux résoudrait le problème budgétaire soi-disant existant est un élément de langage destiné à justifier la réforme !</i></b>	
 Réforme de justice sociale parce qu'un euro versé ouvrira les mêmes droits pour tous dès la première heure de travail.	L'espérance de vie n'est pourtant pas le même selon les catégories socio-professionnelles. En fonction de la nature du travail, l'espérance de vie et l'espérance de vie <u>en bonne santé</u> (< 64 ans en moyenne) sont variables. Par exemple, les ouvriers vivent en moyenne 10 ans de moins que les cadres supérieurs. Le projet de réforme ne prend pas en compte ce paramètre.
<b><i>Pour les plus pauvres et les ouvriers, ce serait la triple peine : gagner moins tout au long de leur vie, toucher une pension de retraite plus faible et pour moins longtemps que les autres. À l'inverse, les personnes aux revenus les plus élevés raflent la mise du début à la fin et plus longtemps ! Là encore, le système envisagé est loin d'être juste !</i></b>	



Réforme de justice sociale parce qu'elle permettra plus d'équité.

**Un contre-exemple : les droits liés aux enfants.** Il ne s'agirait plus de majoration de la durée de cotisation (plus de trimestres) mais une majoration du montant de la pension : 5% par enfant (pour l'un des deux parents à déterminer avant les 4 ans de l'enfant). Plus la pension est élevée, plus un enfant "rapporte": 50€ pour une pension de 1000€, 250€ pour une pension de 5000€ !

**Plus la pension est faible, plus la majoration pour enfant est faible. Est-ce cela "l'équité et la justice sociale" ?**



Cette réforme permettra plus d'égalité entre les hommes et les femmes. Les femmes seront les "grandes gagnantes de la réforme des retraites"

Pourtant, la retraite serait calculée en prenant en compte l'ensemble de la carrière et non plus les meilleures années/salaires. Plus possible de neutraliser les périodes de temps partiel, le chômage ou les interruptions pour prendre en charge les enfants et les personnes dépendantes. Les majorations pour enfants seraient une nouvelle fois rognées. **Les pensions de réversions excluraient désormais les couples divorcés et seraient accessibles seulement une fois à la retraite.**

Et puis comme la majoration pour enfant est exprimée en pourcentage et non en montant absolu de points, il sera beaucoup plus rentable pour beaucoup de couples de faire bénéficier l'homme (salaire souvent plus élevé) de cette majoration qu'il conservera en cas de séparation...

**En réalité, cette réforme creuserait encore davantage les inégalités entre les femmes et les hommes !**



La réforme "financera un haut niveau de solidarité".

**Faux ! Les hauts salaires cotiseront moins qu'aujourd'hui.**

Aujourd'hui tous les salariés (et leurs employeurs) cotisent pour la retraite à hauteur de 28% de leur rémunération brut. Mais il existe un plafond au-delà duquel ils ne cotisent plus. Il est actuellement fixé à 27 000 € brut mensuels.

Or la réforme prévoit d'abaisser ce plafond à 10 000 € brut. Cela signifie que les très hauts salaires cotiseront au régime global jusqu'à 10 000 €, et qu'ensuite ils seront uniquement assujettis à une **cotisation de solidarité de 2,8% au lieu des 28%**.

**La perte de ces cotisations des hauts salaires représente un manque à gagner, un trou, d'environ 3 milliards par an pour le système général (solidaire) des retraites. (Lire plus de détails au verso).**



Chacun aura le choix de prendre sa retraite lorsqu'il le souhaitera à partir de 62 ans.

La réforme ne concernera que les personnes nées à partir de 1975.

Mais pour partir avec une retraite à taux plein (sans décote de 5% / année manquante), il faudra attendre d'avoir atteint l'âge pivot ou "âge d'équilibre" de 64 ans (au lieu de 62 actuellement) même si le nombre d'années de cotisation requis (a priori 43) est atteint.

Les personnes qui ne seraient pas concernées par le système à points seraient fortement touchées par l'autre partie de la réforme : l'âge d'équilibre fixé à 64 ans en 2027 (ou 2025 selon les versions). Toute personne qui partirait avant cet âge subirait une décote, quel que soit son nombre d'années. La nouvelle décote serait calculée en prenant le plus défavorable de deux critères, entre durée de cotisation et écart à cet âge d'équilibre.

Une perte qui pourrait se chiffrer en centaines d'euros par mois, dès les prochaines générations.

**Et encore... le rapport Delevoye prévoit que l'âge pivot puisse « être mouvant » sans nécessiter de nouvelles réforme !**



**Et les enseignants ?**

« Il serait inacceptable qu'ils perdent le moindre euro de pension et cela ne se produira pas. »

« Le niveau de retraite des enseignants sera comparable à celui des retraites des métiers équivalents dans la fonction publique ».

Mais aussi : nous allons « repenser le métier et la carrière d'enseignant » (Transformation et revalorisation de leur carrière).

Les enseignants, dont les salaires sont très faibles en début et milieu de carrière, seraient particulièrement victimes du système par points qui prendrait en compte l'entièreté de la carrière. Il intégrerait en outre les primes dans le calcul de la pension. Les enseignants en percevant très peu, ils se trouveraient pénalisés (particulièrement les PE avec une perte pouvant atteindre 900 € par mois par rapport au montant des pensions selon le système actuel).

**Le gouvernement ne nie pas cet état de fait et promet une compensation par la biais d'une revalorisation sous condition de transformation du métier. C'est à dire...?**

- Aucun montant précis, aucune modalité, aucun calendrier de revalorisation ne sont annoncés. Tout reste très flou. Un seul chiffre prononcé : 400 à 500 millions d'euros par an = environ 30 € net par mois si répartition équitable (car sous forme de primes - et non de révision des grilles de salaires - **cela pourrait ne pas concerner tout le monde !**) On est loin du compte !

- « Repenser le métier » = travailler « autrement ». Le gouvernement veut utiliser la réforme des retraites pour exiger des contreparties sur le métier : obligation de se former pendant les vacances, annualisation des services, etc. (revoir les projets de la loi Blanquer !!)

- **Le gouvernement ne s'engage plus sur le maintien du montant de nos retraites** mais sur un montant **comparable** à celles des autres fonctionnaires de métiers équivalents. C'est-à-dire ? Et si ces personnels étaient eux aussi perdants ?

**Aucune confiance possible ! Rappelons que le gouvernement n'a même pas été capable de respecter le calendrier des accords PPCR qui exigeaient une augmentation de 300€ brut annuels et que le comité action publique 2022 veut une baisse de la masse salariale du public, non une augmentation !**

**Le culot du gouvernement est sans limite ! Comment ose-t-il s'aventurer sur le terrain des conditions de travail alors que la profession témoigne d'un mal-être sans précédent ?**

**PROJET INACCEPTABLE POUR LE SNUIPP-FSU ! EXIGEONS ENSEMBLE SON RETRAIT ET L'OUVERTURE DE REELLES NEGOCIATIONS !**



## Le système de retraite actuel est-il en péril ? Sommes-nous obligés d'en changer ?

NON, contrairement à ce qui est proclamé (*on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps et réduire le coût, pas le choix...*) plusieurs économistes et démographes, étayant leur argumentation sur le dernier rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites, organisme de référence sur la question), affirment que le système est viable au moins à moyen terme. Le rapport ne sonne pas l'alarme ; il assure qu'il n'y a aucune urgence financière jusqu'en 2070.

Le soi-disant déficit important annoncé par le gouvernement qui justifierait l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions s'explique par le retrait de l'Etat (baisse des contributions) et non par des raisons économiques ou démographiques. Si l'Etat maintenait sa contribution, le déficit resterait minime. Le gouvernement oublie de mentionner que les réserves de l'ensemble des régimes de retraite actuels s'élèvent à 127 milliards d'euros.

Concrètement, même si le système de retraite était en déficit à partir de 2025 (année d'application de la réforme), il pourrait compter sur ses réserves (127 milliards), justement supposées servir à financer d'éventuels déséquilibres... ce qui rend ce système tout à fait soutenable à moyen terme.

## Comment le futur système nous coûterait-il à tou.tes 72 milliards d'euros ?

Actuellement, les travailleur.euses percevant un salaire jusqu'à 27 000€ mensuel cotisent pour le système de retraite à hauteur de 27% de leurs revenus. La réforme prévoit de ne faire cotiser à hauteur de 27% que jusqu'à 10 000€ (au lieu de 27 000). Celles et ceux qui perçoivent davantage verseront seulement une petite cotisation de solidarité de 2,7% sur la partie de salaire au-delà de 10 000 €. La perte engendrée serait de 4 à 5 milliards d'euros par an entre 2025 et 2040 soit 72 milliards au total sur ces 15 années qui seront les plus critiques en terme de rapport actifs/retraités (retraite des babyboomers). Pour info, le déficit annuel du système de retraite actuel (tous régimes confondus) ne s'élève qu'à 3,5 milliards d'euros.

**On nous vend donc un changement soi-disant destiné à financer des retraites en péril. Mais en réalité, il ferait perdre 4,5 milliards d'euros par an (en moyenne) au pot commun en sortant les très hauts salaires du système de retraite !**

En plus, les cadres qui perçoivent aujourd'hui entre 10 000 et 27 000 € et partiront prochainement à la retraite ont cotisé, eux, à hauteur de 27% sur l'intégralité de leur salaire (système actuel). Ils auront donc droit à la pension élevée correspondante pendant 20 ou 30 ans (ces travailleur.euses ont une espérance de vie élevée). Pendant ces années, le régime général (= nous toute et tous) devra donc payer leurs pensions élevées alors qu'il percevra 4,5 milliards d'euros de cotisations en moins (= perte due à la moindre cotisation des hauts salaires dans le nouveau système).

## A qui profiteront les 4,5 milliards d'euros perdus par le régime général suite à la baisse de cotisation des très hauts salaires ?

**Aux grandes entreprises !** Pourquoi ? Les 4,5 milliards d'euros annuels perdus sont des cotisations retraites. Les cotisations retraites sont payées par les travailleur.euses (= cotisations salariales) à hauteur de 40% et leurs employeurs (= cotisations patronales) à hauteur de 60%. Les cadres concernés vont donc gagner un peu de salaire en cotisant moins mais aussi perdre beaucoup de retraite. Ils ne sont pas gagnants. Les vraies gagnantes sont les entreprises qui vont récupérer les 60% de cotisations patronales. 60% de 4,5 milliards = 2,7 milliards d'euros/an de bénéfice pour les entreprises, soit 43 milliards d'euros jusqu'à 2040. Ce cadeau ne concernera que les grandes entreprises : les salaires au-delà de 10 000 € mensuels ne se trouvent pas dans toutes les entreprises...

Cette arnaque, passée sous silence par le gouvernement, est pourtant au coeur de la réforme des retraites. Nous serons toutes et tous lésés pour concéder un cadeau de 2,7 milliards annuels aux grosses entreprises !

## Polémique BlackRock, de quoi s'agit-il ?

Le futur système de retraite par points risque d'inciter à la capitalisation (voir page 4) et en particulier les hauts salaires qui cotiseront moins dans le cadre du régime général. De quoi ravir les banques, compagnies d'assurances et autres fonds d'investissement dont... le géant américain BlackRock. Pourquoi ?

Quelle coïncidence ! Une loi vient justement d'être votée à l'assemblée : la loi Pacte, dont un des objectifs est de faciliter la capitalisation. Ce texte fait la part belle à l'épargne retraite. Jusqu'à présent ces dispositifs connus sous les noms de Perco, Perp, et autres n'attiraient, aux yeux du gouvernement, pas assez de ménages.

Une série de mesures incitatives est ainsi mise en place : par exemple défiscaliser jusqu'à 10% des revenus net les sommes placées sur un plan épargne retraite. La loi Pacte ouvre aussi plus largement le marché de l'épargne retraite à de nouveaux acteurs : les fonds de pension.

Le plus puissant d'entre eux, BlackRock (plus important gestionnaire d'actifs au monde implanté dans une centaine de pays), est tout simplement soupçonné de vouloir imposer la retraite par capitalisation en France. Les médias relatent une proximité entre le PDG de BlackRock et E. Macron, JP. Delevoye, l'exécutif. Par ailleurs, dans une note révélée par Mediapart et intitulée "Loi Pacte : le bon plan retraite", BlackRock se réjouit de l'adoption en avril de cette loi, qui vise, selon elle, à "combler les lacunes structurelles des régimes d'épargne retraite volontaire existants". Mais la société s'y réjouit surtout du projet de réforme des retraites qui, pour les financiers, peut

**Devinette :**  
**Qui vient d'être promu le 1<sup>er</sup> janvier officier de la Légion d'honneur sur recommandation d'Edouard Philippe ?**  
**Réponse :** Jean-François Cirelli, président de BlackRock France !

être l'occasion de renforcer le système par capitalisation, qui jusque-là n'a pas encore réussi à réellement émerger en France. Un système qui leur permettrait de bénéficier d'une épargne "parmi les plus élevées d'Europe" indique BlackRock. Voilà qui pourrait justifier cet entêtement du gouvernement à changer de système de retraite bien que les finances ne l'exigent pas !

